



COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N°08/2026 LS

ARRETE MUNICIPAL

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES AMPLIATIONS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, DES ARRETES DU MAIRE ET DES ADJOINTS DELEGUES

Le Maire de la commune de Saint-Gervais les Bains,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18,
Vu l'arrêté municipal n°25/2020CT portant délégation de fonctions à Madame Véronique CLEVY, en date du 27 mai 2020, rendu exécutoire le 27 mai 2020,
Vu l'arrêté municipal n°05/2026LS portant abrogation des arrêtés de délégation de signature et fonctions de Madame Marie-Christine DAYVE, en date du 22 janvier 2026, rendu exécutoire le 22 janvier 2026,
Considérant que la signature de certains documents est de nature à faciliter l'organisation administrative de la Mairie,

ARRETE

Article 1

L'arrêté municipal n°25/2020CT relatif à la délégation de fonctions de Madame Véronique CLEVY, premier adjoint, est complété de la façon suivante :

- ◇ Madame Véronique CLEVY, septième adjoint, est déléguée pour la signature des ampliations des délibérations du conseil municipal, des arrêtés du Maire et des adjoints délégués.

Article 2

La présente délégation prendra effet à compter de la date de télétransmission au contrôle de légalité et prendra fin à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2020.

Article 3

Monsieur le Procureur de la République, Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains,
Le 12 février 2026,



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le
Notifié à Madame Véronique CLEVY le
Affiché et mis en ligne le